



DIRECTION DES ÉQUIPEMENTS
SOUS PRESSION NUCLÉAIRES

Dijon, le 19 décembre 2014

N° Réf : CODEP-DEP-2014-057139

APAVE SA
191 rue de Vaugirard
75015 PARIS

Objet : Surveillance des organismes agréés pour l'application de l'arrêté du 12 décembre 2005 relatif aux équipements sous pression nucléaires
Organisme : APAVE – INSNP-DEP-2014-0500

Monsieur le Directeur,

En application de l'article 15 de l'arrêté du 12 décembre 2005 relatif aux équipements sous pression nucléaires, l'ASN a procédé à une inspection de l'APAVE, 177 route de Saint Bel, 69160 Tassin la Demi-Lune, le 18 décembre 2014. Cette inspection a porté sur le dimensionnement du réacteur de rechange DELOS BAG OHT 004 du CEA de Marcoule.

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection, accompagnée de la demande résultant de la constatation faite par les inspecteurs à cette occasion.

Synthèse de l'inspection

Cette inspection a porté sur l'application par l'organisme agréé APAVE des exigences réglementaires du décret 99-1046 du 13 décembre 1999 et de l'arrêté du 12 décembre 2005.

Cette inspection n'a donné lieu à aucune demande d'action corrective et aucune demande de complément.

A. Demandes d'actions correctives

Néant

B. Demandes de compléments

Néant

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'adjoint au directeur de la direction des
équipements sous pression,

Signé par Jean-Charles VAN HOECKE